



## Je veux renier mon fils puisque lui m'a rejeté et surtout le desh

Par **lagonbleu12**, le **05/10/2014 à 04:40**

Bonjour, divorcé depuis 1985, j'ai pu avoir de maigres relations avec mon fils, des weekends et la moitié des grandes vacances.

lorsque j'ai refait ma vie en 1988, ces relations se sont doucement dégradées, mon fils n'acceptant pas mon remariage. Je précise que sa mère s'était déjà remariée avec son amant. a sa majorité les relations devenant difficiles on a espacé les visites.

En 1992, il avait 20 ans nous sommes ma femme et moi partis à l'étranger nous installer et donc nous nous sommes vus 1 ou 2 fois. En 2007, il est venu nous voir en Polynésie pour me faire tous les reproches possibles et m'insulter en me disant que je n existais plus pour lui et que je ne devais plus jamais chercher à le revoir ni le contacter car pour lui je ne suis plus son père.

Je voudrais faire en sorte qu'il ne fasse effectivement plus partie de ma vie et bien qu'on ne puisse pas déshériter un enfant quelles sont les solutions : désaveu de paternité, donation universelle, divorce et vente de notre maison ma part donnée à ma femme en guise de pension pour elle ? qu'y a t'il pour qu'il ne fasse plus partie de ma vie et qu'il n'ait rien a mon décès ?

Merci

Par **domat**, le **05/10/2014 à 09:17**

bjr,

on ne peut pas renier juridiquement un enfant donc quoique vous fassiez votre fils restera votre fils avec ses droits et obligations en particulier comme héritier réservataire.

un des solutions c'est que votre patrimoine personnel soit égal à zéro à votre décès ainsi vos héritier n'auront rien à se partager, patrimoine que vous pourrez placer en assurance vie en mettant comme bénéficiaire la personne de votre choix.

vous pouvez également faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de vos biens.

je vous conseille de contacter un notaire qui saura vous conseiller en fonction de votre situation.

cdt